

Les bons réflexes

1 Attention aux numéros inconnus.
Je reste toujours vigilant et j'applique les deux mots d'ordre quand je ne connais pas un numéro ou lorsque je navigue sur internet :
**#jenecliquepas
#jenerepellepas !**

→ Je ne comprends pas un montant inhabituel sur ma facture mobile ou fixe et je pense être victime d'une fraude aux numéros surtaxés ?
Je dépose un signalement sur www.surmafacture.fr

2 Si j'ai un doute sur un numéro que l'on m'invite à rappeler : je consulte l'annuaire inversé sur www.surmafacture.fr pour connaître le service et le prix.

→ Je suis victime d'un message ou un appel non sollicité (spam) sur mon téléphone ? Je le signale au **33700** ou sur www.33700.fr

3 Je me protège en activant l'option de blocage des appels vers les numéros surtaxés, auprès de mon opérateur téléphonique.



4 J'apprends à reconnaître la signalétique tarifaire des numéros surtaxés :
• vert = **gratuit**
• gris = **prix d'un appel normal**
• violet = **numéro surtaxé**

Quand j'appelle un numéro surtaxé, l'appel doit toujours débuter par un message d'information tarifaire.

signal Conso
Je veux signaler un problème de consommation avec un professionnel et me renseigner sur mes droits Je dépose un signalement sur signal.conso.gouv.fr ou sur l'application



Numéros surtaxés et abonnements internet :

Attention aux pièges

1 Je évite les mauvaises surprises sur ma facture de téléphone



DG CCRF

Direction générale de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes